

# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

## PREAMBULE :

Dans le cadre du nouveau plan de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur la période **2016-2020**, la Métropole de Grenoble a souhaité mettre en place un dossier de demande de subvention spécifique à l'ESS, afin d'accompagner et soutenir les entreprises de l'ESS au plus près de leurs problématiques et particularités.

### **Calendrier et procédure d'instruction :**

Les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année. La direction du développement économique se tient à disposition pour communiquer le calendrier d'instruction. Trois sessions sont organisées chaque année.

**Un comité d'acteurs**, composé des différents partenaires locaux publics et privés, prend connaissance de la demande.

**Un comité de pilotage**, composé d'élus des communes et de la Métropole, émet un avis sur la demande. Les deux instances sont présidées par Jérôme RUBES, Vice-Président à l'Economie sociale et solidaire.

Ce dossier de demande de subvention, ainsi que l'ensemble des pièces demandées, est à retourner **de préférence par voie électronique** aux adresses e-mail suivantes : [emmanuelle.bezal@lametro.fr](mailto:emmanuelle.bezal@lametro.fr)  
[isabelle.vaillant@lametro.fr](mailto:isabelle.vaillant@lametro.fr)

En cas d'envoi au format papier, l'adresse postale est la suivante :

**GRENOBLE-ALPES METROPOLE**  
Direction du développement économique  
Le Forum – 3 rue Malakoff  
38 031 GRENOBLE Cedex 01

## Pour tout renseignement, contacter :

**Direction du Développement économique**  
[www.lametro.fr](http://www.lametro.fr) – Rubrique Economie

**Emmanuelle BEZAL – Développeur Economique / ESS**  
[emmanuelle.bezal@lametro.fr](mailto:emmanuelle.bezal@lametro.fr)  
04 76 59 56 46 – 07 88 86 67 50

**Isabelle VAILLANT – Développeur Economique / ESS**  
[isabelle.vaillant@lametro.fr](mailto:isabelle.vaillant@lametro.fr)  
04 57 38 49 90 – 06 32 26 48 76

# SOMMAIRE

## **Modalités d'attribution**

Page 3

## **Demande de subvention**

Page 6

## **Attestation sur l'honneur**

Page 16

# MODALITÉS D'ATTRIBUTION

## 1. TYPE D'AIDES ATTRIBUEES

L'aide attribuée est une aide en fonctionnement, sous forme de subvention. Cette aide est destinée à participer au financement de dépenses liées à la réalisation de projets développés par les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Exemples de dépenses éligibles (en lien avec le projet) : salaires chargés, loyer, charges diverses telles que électricité ou téléphone, frais de communication, autres dépenses liées au projet.

## 2. RECEVABILITE DES PROJETS

L'ensemble des critères de recevabilité doit être rempli pour que la demande de subvention soit prise en compte et le dossier instruit.

### Structures éligibles

- Les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) : associations, coopératives, entreprises ayant l'agrément Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (ESUS) et sociétés commerciales de l'ESS, mutuelles et fondations, etc.
- Les établissements d'enseignement et de recherche.

### Nature des projets

Les projets doivent se dérouler sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole et avoir un impact direct sur ce territoire.

Les projets développés et soutenus par la Métropole de Grenoble doivent s'inscrire dans l'un des 4 axes d'intervention du plan métropolitain de développement de l'ESS :

#### - Axe 1 : Entrepreneuriat et développement d'activités en ESS

Les projets soutenus contribuent notamment à faciliter la création, le développement, l'essaimage et le financement d'activités en ESS, à structurer et rapprocher les initiatives afin d'élargir leur influence, à favoriser les solutions immobilières adaptées au secteur, à mobiliser la commande publique et privée, à l'émergence de projets d'échanges économiques solidaires, etc.

#### - Axe 2 : Promotion de l'ESS, communication et sensibilisation

Les projets soutenus contribuent à la promotion des acteurs et de leurs initiatives, et à la valorisation de leur offre de services et produits.

#### - Axe 3 : Ressources humaines et ESS

La Métropole soutient des projets permettant la mutualisation des emplois, le mécénat de compétences, le tutorat, etc.

#### - Axe 4 : Observation et Prospective

Afin de disposer d'une connaissance fine et continue de l'évolution du secteur et de mieux cerner les apports de l'ESS au territoire (analyse des pratiques et des activités), la Métropole soutient des travaux universitaires d'observation et de recherche sur l'ESS.

### 3. CRITERES DE SELECTION

Les dossiers sont instruits en fonction des critères de sélection suivants :

- **Critères concernant la structure** : utilité sociale, développement durable, organisation démocratique, primauté de la personne sur le profit, dynamique collective et territoriale.
- **Critères concernant le projet** : secteur d'activité, réponse à des besoins non satisfaits sur le territoire, intérêt pour la Métropole, innovation sociale, dimension citoyenne du projet (utilisateurs, bénévoles, etc.).

Les projets développés sur l'une des thématiques prioritaires du Plan de développement (secteurs de compétences de la Métropole) feront l'objet d'une attention particulière : consommation responsable/circuits courts, mobilités, déchets, habitat et transition énergétique.

La Métropole soutient en priorité les projets favorisant la mutualisation, la mise en réseau et le décloisonnement des acteurs.

- **Critères économiques** : viabilité de la structure et du projet (source de productions, d'échanges, de ventes), hybridation des ressources (produits des ventes, dons, prêt de locaux, subventions...), création ou consolidation d'emplois, etc...

### 4. MODALITES D'EXAMEN DU DOSSIER

**Etape 1** : La Métropole de Grenoble réceptionne le dossier et accuse réception en adressant un e-mail au porteur de projet.

Une fois l'éligibilité du dossier validée par la Métropole, le projet est instruit en mettant en évidence les éléments correspondant aux critères de sélection.

**Etape 2** : Les deux instances chargées de la mise en œuvre du plan de développement de l'ESS (comité des acteurs et comité de pilotage) prennent connaissance du projet. Le comité de pilotage émet un avis sur la demande.

**Etape 3** : Les demandes de subvention sont soumises au vote des instances métropolitaines décisionnelles.

**Etape 4** : En cas de validation du dossier, une notification de subvention est envoyée au porteur de projet.

### 5. MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE

Le montant de la subvention attribuée tiendra compte des besoins de financement sur le projet et de l'enveloppe annuelle de la Métropole dédiée au financement des projets en ESS.

L'apport de co-financement n'est pas un pré-requis mais les porteurs de projets contribuant au coût du projet ou bénéficiant de co-financement seront privilégiés.

La reconduction des aides est soumise à conditions. Les demandes seront examinées au cas par cas, en tenant compte de l'évaluation annuelle et des besoins du projet.

## **6. BILAN – EVALUATION**

Au terme du projet, un bilan devra être transmis à la Métropole et fera l'objet d'une diffusion aux membres du comité des acteurs et du comité de pilotage. Les projets seront évalués de manière concertée au regard d'une grille d'évaluation.

## **7. COMMUNICATION**

Toute opération financée par Grenoble-Alpes Métropole est soumise à l'obligation de publicité : le bénéficiaire s'engage à mentionner le concours financier de la Métropole.

# DEMANDE DE SUBVENTION

---

A noter : concernant les projets collectifs, la structure demandeuse est celle, qui, au sein du partenariat :

- sera chargée de la coordination des actions,
- percevra la subvention de Grenoble-Alpes Métropole,
- sera l'interlocuteur principal de la Métropole pour le suivi du projet et sera responsable de sa réalisation.

**Les informations personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique visant le suivi des demandes de subvention. Ces informations sont destinées à l'usage exclusif des services de Grenoble-Alpes Métropole. Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression concernant ces données.**

**Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au correspondant Informatique et Libertés de Grenoble-Alpes Métropole : [cil@lametro.fr](mailto:cil@lametro.fr) ou par courrier : Correspondant Informatique et Libertés de Grenoble-Alpes Métropole - 3, rue Malakoff - 38031 Grenoble cedex 01**

## LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE À LA DEMANDE *(par mail ou papier)*

- Les statuts de la structure,
- La composition des membres de l'organe de gouvernance (en précisant la présence d'élus métropolitains le cas échéant),
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- Un justificatif d'immatriculation (récépissé de déclaration en préfecture pour les associations, extrait Kbis pour les coopératives, agrément de la préfecture pour les entreprises ESUS...),
- Les tableaux financiers (ressources financières, détail de l'action projetée et budget prévisionnel de la structure) en annexe au présent dossier.

## 1. IDENTITE DE LA STRUCTURE

### 1.1 - Renseignements administratifs et juridiques

Nom / Sigle :

Statut juridique :

Objet ou activité principale :

Date de création :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Code APE/NAF :

N° SIRET :

N° SIREN :

Pour les associations, date et lieu de la déclaration en préfecture :

Commissaire aux comptes  Oui  Non

**Votre organisme est-il affilié à une union / une fédération / un réseau ?**

Non

Oui, le(s)quel(s) :

**Votre organisme est-il adhérent au réseau Alpesolidaires et/ou Conso-solidaires ?**

Non :

Oui, précisez :

**Votre organisme dispose-t-il d'un agrément ?**

Non :

Oui, précisez :

**Votre organisme est-il reconnu d'utilité publique :**

Oui  Non

Montant et répartition du capital (pour les entreprises uniquement) :

## 1.2 - Les moyens de la structure

Nombre de salariés permanents (en équivalent temps plein travaillé) :

Nombre de salariés autres :

Nombre d'adhérents :

Nombre de bénévoles (personne contribuant régulièrement à l'activité de la structure de manière non rémunérée) :

Mise à disposition de locaux :  Oui  Non

Si oui, indiquez l'organisme ou la collectivité mettant à disposition les locaux :

Autres avantages en nature (mise à disposition de matériel ou de prestations) :

Partenaires de la structure, en terme d'accompagnement et/ou de financement :

Votre structure a-t-elle déjà bénéficié d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) ?  Oui  Non

Si oui, précisez l'année :

### LE REPRÉSENTANT LÉGAL (LE PRÉSIDENT OU AUTRE PERSONNE DÉSIGNÉE PAR LES STATUTS)

Prénom / Nom :

Qualité :

E-mail :

Téléphone :

### LA PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER AU SEIN DE LA STRUCTURE

Prénom / Nom :

Qualité :

E-mail :

Téléphone :



## **2. MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA STRUCTURE POUR S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

- Intérêt général/utilité sociale :

- Développement durable et respect de l'environnement :

- Organisation démocratique / Esprit d'entreprise :

- Création et consolidation d'emplois :

- Hybridation des ressources :

**- Dynamique collective territoriale (ancrage local, liens avec les acteurs de l'ESS, etc) :**

**- Viabilité économique :**

### 3. PRESENTATION DU PROJET

- Intitulé du projet :
- Date de démarrage du projet :
- Durée prévue (nombre de mois ou années) :
- Budget global du projet :
- Montant sollicité :
- Affectation de la subvention, précisez le type de dépenses (nature et montant) :
- Autres partenaires financiers sollicités / contactés :

#### 3.1 - Contenu et objectifs

- Préciser l'axe d'intervention dans lequel s'inscrit votre projet :
  - Axe 1** : Entrepreneuriat et développement d'activités en ESS
  - Axe 2** : Promotion de l'ESS, communication et sensibilisation
  - Axe 3** : Ressources humaines et ESS
  - Axe 4** : Observation et Prospective
- Quelle est l'activité développée ?
- Quels sont les objectifs poursuivis ?

- Préciser le territoire d'intervention concerné (justifier le choix) :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- A quel(s) besoin(s) le projet veut-il répondre ? Quelle complémentarité avec les réponses existantes sur le territoire ?
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- L'implantation géographique de l'activité répond-elle à un besoin spécifique ?
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Quel est le type de public visé par l'action ?
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Combien de personnes bénéficiaires visées ?

### **3.2 - Dimension collective et innovante**

- Y-a-t-il partenariat ? Si oui, quels sont les partenaires :

- Ce projet favorise ou repose-t-il sur de la mutualisation de moyens (immobilier, financier, commercial, emploi) ?
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Le projet favorise-t-il la mise en réseau et le décloisonnement des acteurs ?
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Le projet représente-t-il une initiative innovante et nécessitant une période d'expérimentation ?
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Le projet a-t-il une dimension citoyenne (implication des habitants, etc) ?
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- En cas de création ou développement d'activité(s), préciser la stratégie commerciale, le positionnement/ concurrence, la prospection et le développement de la clientèle, et les prix pratiqués par rapport au marché :

### 3.3 - Impacts du projet

- Création d'emplois (directs / indirects) :  Oui  Non

Si oui combien :

Préciser la nature et la durée des emplois :

- Calendrier des actions mises en œuvre :

- Principaux moyens mis en œuvre (humains, matériel, expertise...) :

- Moyens et stratégies mis en œuvre en terme de pérennisation de l'activité :

- Quels sont les supports de communication utilisés ?

- Engagement du porteur de projet concernant la réciprocité sur le territoire (exemples : témoignages sur le projet, conseils aux autres porteurs de projet métropolitain, participation à des groupes de travail...) :

### **3.4 - Critères d'évaluation du projet**

- Quels sont les critères à prendre en compte pour évaluer la pertinence et l'impact du projet par rapport aux objectifs fixés ?

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

---

Je soussigné(e),

*(nom et prénom)*

Représentant légal de

*(nom et prénom)*

Demande à Grenoble-Alpes Métropole une subvention de :

€ ;

certifie que l'organisme est régulièrement déclaré ;

déclare que cet organisme est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

déclare avoir perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :

inférieur ou égal à 200 000 euros

supérieur à 200 000 euros

engage son organisation à respecter la proposition décrite dans la présente demande, y compris tous les éléments du plan de travail auxquels son organisation et les organisations partenaires se sont associées et tous les engagements financiers figurant dans la proposition de budget ;

accepte de coopérer sans restriction avec les autres organisations participant à ce projet et avec Grenoble-Alpes Métropole ;

précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire indiqué sur le RIB joint à ce dossier.

Fait, le

à